

*Département de l'Yonne
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 8 avril 2024, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

18 Conseillers Communautaires présents : Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND (*arrivée OJ n°2*), Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT (*arrivée OJ n°3*), François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

2 Conseillers titulaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX.

1 Conseillère titulaire excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU.

2 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Pascal GERMAIN et François ROUX.

Date de la convocation	Mardi 2 avril 2024
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	18
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-06

Objet : Attribution et signature du marché à bons de commandes pour des travaux de signalisation routière horizontale et verticale et de signalétique d'information locale.

Dans le cadre de travaux de signalisation routière horizontale et verticale et de signalétique d'information locale, le Président explique qu'une consultation d'un marché à bons de commande a été lancée pour l'année 2024, renouvelable tacitement trois fois pour une durée de 12 mois et présente les trois offres reçues. A la suite de cette présentation, il propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Attribuer le marché de travaux à bons de commande « signalisation routière horizontale et verticale et de signalétique d'information locale » à l'entreprise LACROIX CITY sise 6 impasse du Bourrelier – BP 30004 – 44801 Saint Herblain pour un montant prévisionnel de 26 650,50 euros HT pour l'année 2024, renouvelable tacitement trois fois pour une durée de 12 mois, Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- L'autoriser à signer tous documents en application de la présente décision.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché de travaux à bons de commande « signalisation routière horizontale et verticale et de signalétique d'information locale » à l'entreprise LACROIX CITY sise 6 impasse du Bourrelier – BP 30004 – 44801 Saint Herblain pour un montant prévisionnel de 26 650,50 euros HT pour l'année 2024, renouvelable tacitement trois fois pour une durée de 12 mois,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 8 avril 2024, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

18 Conseillers Communautaires présents : Jean-Michel BEUGER, Olivier BERTRAND (*arrivée OJ n°2*), Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT (*arrivée OJ n°3*), François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

2 Conseillers titulaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX.

1 Conseillère titulaire excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU.

2 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Pascal GERMAIN et François ROUX.

Date de la convocation	Mardi 2 avril 2024
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	18
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-07

Objet : Demandes de subvention pour la création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES.

Par la délibération 2024-02 en date du 15 janvier 2024, le Président rappelle que le Bureau Communautaire l'avait autorisé à solliciter une subvention au taux de 50% de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 au titre de l'environnement et de la transition énergétique et écologique et une seconde subvention au taux de 30% du Fonds Vert 2024 auprès de l'État afin de financer la création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES. Compte tenu que le projet a été complètement revu et corrigé, le Président présente le montant total du projet (missions de maîtrise d'œuvre + travaux) estimé à hauteur de 223 483,00 euros HT réparti comme suit, et précise que le coût définitif des travaux fera l'objet d'une information lors d'une réunion du Conseil Communautaire dès lors qu'il n'excéderait pas 214 000,00 euros HT à la suite de la consultation des entreprises (*cf. : dans le cas contraire, un rapport serait soumis à délibération du Conseil Communautaire*) :

Libellés	Montants HT
Maîtrise d'œuvre + missions	26 833,00
Levé topographique	1 000,00
Maîtrise d'œuvre	16 083,00
Dossier conformité au Code de l'environnement	3 600,00
Inspection caméras	1 350,00
Études de sol	4 800,00
Travaux	196 650,00
Total HT	223 483,00

Le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Retirer la délibération 2024-02 du 15 janvier 2024,
- L'autoriser à solliciter une subvention au taux de 50% de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 au titre de l'environnement et de la transition énergétique et écologique et une seconde subvention au taux de 30% du Fonds Vert 2024 auprès de l'État sur une dépense éligible de 223 483,00 euros HT afin de financer la création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES selon le plan de financement suivant :

Financiers	Base éligible HT	% sur la base éligible	Financements
État (DETR 2024)	223 483,00	50%	111 742,00
État (Fonds Vert 2024)	223 483,00	30%	67 045,00
Fonds propres	223 483,00	20%	44 696,00
Total HT			223 483,00
TVA		20%	44 696,00
Total TTC			268 179,00

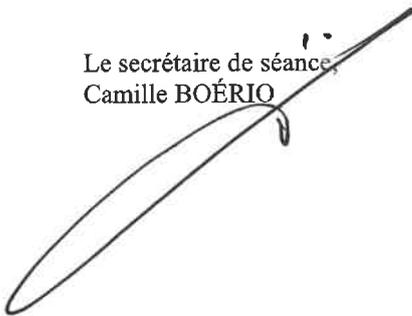
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- RETIRE la délibération 2022-02 du 15 janvier 2024,
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux de 50% de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 au titre de l'environnement et de la transition énergétique et écologique et une seconde subvention au taux de 30% du Fonds Vert 2024 auprès de l'État sur une dépense éligible de 223 483,00 euros HT afin de financer la création d'un bassin de rétention des eaux polluées à la déchetterie à ÉTAULES selon le plan de financement suivant :

Financiers	Base éligible HT	% sur la base éligible	Financements
État (DETR 2024)	223 483,00	50%	111 742,00
État (Fonds Vert 2024)	223 483,00	30%	67 045,00
Fonds propres	223 483,00	20%	44 696,00
Total HT			223 483,00
TVA		20%	44 696,00
Total TTC			268 179,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 8 avril 2024, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

18 Conseillers Communautaires présents : Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND (*arrivée OJ n°2*), Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT (*arrivée OJ n°3*), François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

2 Conseillers titulaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX.

1 Conseillère titulaire excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU.

2 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Pascal GERMAIN et François ROUX.

Date de la convocation	Mardi 2 avril 2024
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	18
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-08

Objet : Créances éteintes.

Par la délibération 2024-02 en date du 15 janvier 2024, le Président rappelle que le Bureau Communautaire Monsieur Bernard RAGAGE propose au Bureau Communautaire de délibérer pour admettre en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 1 057,86 euros sur le budget autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie Générale.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 1 057,86 euros sur le budget autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie Générale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



